

Description de l'environnement de travail

La BnF est un établissement public sous tutelle du ministère de la Culture, la Bibliothèque nationale de France a pour mission de collecter, conserver, enrichir et communiquer le patrimoine documentaire national.

Le poste sera rattaché à la direction du département du Développement des publics et de la médiation et travaillera en lien avec le service Développement des publics, en particulier avec la cheffe de projet pour le développement des publics scolaires et le service de l'Éducation artistique et culturelle dont la mission consiste à valoriser et diffuser les collections de la Bibliothèque auprès de tous les publics par des actions de médiation (visites guidées, ateliers, parcours ludiques) de formation et des projets inscrits à l'année, sur sites (François-Mitterrand, Richelieu, Arsenal), à distance et hors les murs.

>Profil recherché :

-Enseignant toute discipline, volontaire et opérationnel, sensibilisé aux problématiques de l'éducation artistique et culturelle et partageant les projets et les objectifs de la BnF.

>Savoir-faire :

- Expérience dans la conception et la mise en œuvre de projets d'éducation artistique et culturelle en équipe et en partenariat.
- Expertise en pédagogie, besoins éducatifs particulier (social, handicap).
- Expertise dans le domaine de la formation et de la formation de formateurs.

>Connaissances :

- Connaissances en histoire de l'art.
- Connaissance des dispositifs d'éducation artistique et culturelle.

>Qualités personnelles :

- Grand sens du travail en équipe.
- Mobilité, réactivité et adaptabilité.
- Opérationnalité et capacité à intégrer les règles et les cadres administratifs, juridiques et financiers d'un Etablissement public national.

>Missions principales :

Le professeur relais aura pour mission, en liaison avec la délégation académique à l'éducation artistique et culturelle :

- D'opérer la mise en place et le suivi du jumelage de la BnF et du REP (bassin éducatif comprenant un réseau d'établissements scolaires du 1er et 2nd degrés en zone prioritaire - choix des établissements concernés à définir avec le rectorat).
- D'informer la communauté éducative des activités et des ressources proposées par la BnF et d'assurer le suivi des offres du Pass Culture.
- De contribuer à la formation initiale et continue des enseignants : participation à la définition des besoins en formation en fonction des besoins repérés sur le terrain ; participation à l'élaboration des outils et supports de formation produits par le service.

L'appel à candidature est ouvert aux enseignants titulaires dans l'académie de Paris

La fonction de professeur relais s'inscrit dans le cadre rénové des missions des personnels enseignant d'éducation et de documentation. Ainsi, la rétribution qui pourra être attribuée dans le cadre de cette mission académique relève désormais des dispositions du [Décret 2015-475 du 27 avril 2015](#).

Dans ce cadre, l'enseignant-e percevra pour une année scolaire complète quatre Indemnités de Missions Particulières (IMP)¹ ce qui équivaut à quatre fois deux heures de travail hebdomadaire pour la structure sur la base de 36 semaines annuelles. Le montant des IMP sera modulé en fonction de la date de recrutement.

La reconduction annuelle de la mission de professeur-relais est soumise à un bilan d'activité. Cette mission est inscrite dans une durée définie lors du recrutement.

¹ Une IMP = 1250 euros bruts annuels